



Questions sur changement de nom de famille

Par Gabrielle

Bonjour, bonsoir à tous

Voilà, j'aimerais changer de nom de famille pour X raison (j'ai vu que mon motif pouvait constituer un motif légitime). Cependant, je ne souhaite pas prendre le nom d'un parent ou d'une autre personne de ma famille. Je voudrais savoir comment s'opère le choix du nom ? Quelles conditions ?

En cas de changement de nom, dois-je payer afin de changer tous mes papiers ? J'aimerais aussi savoir s'il est possible de faire rééditer ses diplômes sous son nouveau nom ?

Je vous remercie d'avance pour vos futures réponses,

Gabrielle

Par Isadore

Bonjour,

C'est vous qui choisissez votre nouveau nom en cas de changement de nom par décret. Il ne doit pas porter atteinte au droit des tiers.

Le renouvellement des documents d'identité sera obligatoire et gratuit.

Vous pourrez demander un duplicata de vos diplômes portant votre nouveau nom :

[url=https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/12/Hebdo35/ESRS1232909C.htm]https://www.enseignement sup-recherche.gouv.fr/fr/bo/12/Hebdo35/ESRS1232909C.htm[/url]